

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 20 septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

Étaient présents : Annie CAMUEL, Maire, Gilles HALLINGER et Katherine POUCHAUDON Adjoints, Stéphane BRÉANT, Jean-Luc CROULLEBOIS, Franck FLEURY, Magalie MERELLE, Luc ROUSSEAU, David TARDIVEAU, Virginie THOMPSON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Claude LE BAIL ayant donné pouvoir à Gilles HALLINGER

Pascal LEROY ayant donné pouvoir à Annie CAMUEL

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Katherine POUCHAUDON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 12 juin 2019

Mme le Maire, en rappelant les points évoqués, demande aux conseillers si des remarques sont à faire sur le Compte-rendu du Conseil du 12 juin 2019. Aucune observation n'étant apportée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3) Décisions du Maire

2019-12 : Abandon du droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner transmise par maître Yann BRIDOUX, Notaire demeurant au 8, rue Gautherin - BP 32 78511 RAMBOUILLET Cedex, concernant :

- Une maison d'habitation sise à Ecrosnes (28320), 7, rue Pasteur, sur la parcelle cadastrée ZV 147, pour une superficie totale de 676 m²,

2019-13 : Abandon du droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Frank GRANGER, Notaire demeurant au 17-19, place des Halles 28000 CHARTRES, concernant :

- Deux biens immobiliers bâti sur terrain propre sis à "Chagny" et à "Jonvilliers" 28320 ECROSNES, sur les parcelles cadastrées G 360 ; G 592 et A 559, pour une superficie totale de 12671 m²,

2019-14 : Abandon du droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître JOURDAIN, Notaire demeurant au 1, rue Émile Labiche 28700 AUNEAU, concernant :

- Une maison d'habitation sise au 1 bis, Impasse Saint Germain - "Girouet" - 28320 ECROSNES, sur la parcelle cadastrée ZM 68, pour une superficie totale de 685 m²,

2019-15 : Abandon du droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Anne-Marie MUNOZ, Notaire demeurant au 2, Avenue de la Gare 28320 GALLARDON - BP 10004, concernant :

- Une maison d'habitation sise à Ecrosnes (28320), 6 rue des Yvelines sur les parcelles cadastrées C 150 et C 154 pour une contenance de 350 m²,

4) Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement collectif 2018 (2019-09-01)

Mme le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ❖ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ❖ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ❖ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ❖ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

5) Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau potable 2018 (2019-09-02)

Mme le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ❖ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ❖ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ❖ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ❖ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

6) Résidence des Marronniers - Dénomination voie nouvelle (2019-09-03)

Nous avons rencontré la société ACANTHE chargée de l'aménagement du lotissement des Marronniers. 8 terrains sont en promesse de vente et 4 autres en option d'achat. Nous nous sommes entendus sur les travaux de voirie sur la rue des Marronniers (en haut du lotissement), sur l'obligation d'installer une réserve incendie et la réalisation de la sente qui traverse le lotissement de part en part.

Nous les avons informés que nous avons déjà un nom de rue et nos interlocuteurs nous ont précisé qu'on ne pouvait nommer qu'une rue et la numéroter en suivant l'ordre des lots. Je vous proposerai donc de dénommer la voirie « *rue de la Briqueterie* » et de la numéroter en respectant la numérotation des lots.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ❖ **DECIDE** d'accepter la proposition de Mme le Maire à savoir dénommer la voirie « *rue de la briqueterie* » et de numéroter celle-ci conformément à la numérotation des lots.

7) Tarifs de location de la salle polyvalente 2020 (2019-09-04)

Mme le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de revoir les différents tarifs pour la location de la salle polyvalente pour l'année 2020 d'autant plus qu'aucun tarif n'était prévu pour la location des 2 salles avec la cuisine. Elle propose la grille tarifaire suivante :

1) pour les habitants de la commune :

	TARIFS 2020
-Grande salle	250
-Petite salle + cuisine	200
-Les deux salles + cuisine	460
-Chauffage grande salle	90
-Chauffage petite salle	60
-Location couverts	Forfait 60 €

2) pour les personnes extérieures à la commune :

	TARIFS 2020
-Grande salle	410
-Petite salle + cuisine	310
-Les deux salles + cuisine	720
-Chauffage grande salle	95
-Chauffage petite salle	65
-Location couverts	Forfait 65 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ❖ **ADOpte** les nouveaux tarifs
- ❖ **DECIDE** d'appliquer ces tarifs à compter du 1er janvier 2020.

8) Objet : Acquisition amiable d'une parcelle de terrain (2019-09-05)

Mme le maire expose au conseil que le propriétaire de la parcelle de terrain E 1 233 d'une surface de 271 m² le long de la sente n°36 dit des Garennes souhaite la vendre.

Ce terrain est situé dans un emplacement réservé du PLU qui a fait l'objet de la délibération du 17 décembre 2013 et compte tenu des caractéristiques de cette parcelle, cette acquisition permettrait l'élargissement de la sente.

Le bornage a été effectué par un géomètre expert lors de la division de la parcelle originelle E 202.
Ce terrain est situé en zone N du PLU.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget 2019 du montant nécessaire à l'acquisition

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ❖ **AUTORISE** Mme le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle E 1233 pour un prix maximum de 0.60 €/m² ;
- ❖ **DIT** que cette acquisition sera contractualisée sous la forme d'un acte administratif.

Informations diverses

Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France

Urbanisme :

Approbation des deux PLUi du Val Drouette pour le pôle d'Epernon et des Quatre Vallées pour le pôle de Nogent-le-Roi

Le SCOT, en cours de révision sera approuvé d'ici la fin de l'année.

Economie :

Quelques soucis avec un collectif d'habitants de Droue-sur-Drouette qui s'oppose au développement de la zone d'activités d'Epernon malgré les concessions de recul de la zone qui ont été accordées. Le conseil communautaire maintient son schéma de développement, source principale de ressources de la communauté de communes.

Arrivée imminente suite à la pose de la première pierre, de l'entreprise CLAAS sur la commune d'Ymeray avec l'installation de son siège social mais surtout d'une école d'apprentissage. Création de plusieurs emplois à la clé.

Signature d'une convention « Territoires d'industrie » avec l'Etat. Les axes de travail proposés sont : l'attractivité du territoire, le recrutement (les industriels ont des problèmes de recrutement actuellement), l'innovation, la recherche, la simplification administrative. Fin septembre, il faudra affiner les actions à mettre en place, voire en ajouter. D'ores et déjà, certaines actions sont ciblées, à savoir celles des friches industrielles, des hôtels d'entreprises, des tiers lieux, de la mobilité.

Enfance :

Le centre de loisirs d'Ecrosnes va aussi accueillir les maternelles. Un intérêt certain pour les fratries.

Ouverture du relais d'assistantes maternelles sur le pôle de Gallardon. Après une rencontre avec la présidente de l'association des assistantes maternelles, une réunion est programmée pour expliquer tous les atouts de ce nouveau service à la population, tant pour les familles que pour les professionnelles.

Environnement :

La commission « collecte, traitement et valorisation des déchets » ainsi que le bureau communautaire souhaitent inciter les foyers du territoire à composter leurs biodéchets. Cette action permettra de diminuer les tonnages des ordures ménagères résiduelles et de réaliser ainsi des économies de traitement.

Ce projet de compostage consiste à proposer à titre onéreux des composteurs individuels à des usagers volontaires et de les accompagner dans cette démarche. Compte tenu du coût unitaire des composteurs, le bureau propose au conseil communautaire de prendre en charge une part du coût d'un composteur (environ 40%) et de fixer le coût de revente de composteur au montant suivant :

	PU TTC du composteur	coût proposé à l'utilisateur	effort de la collectivité	
			Montant de l'aide	%
Composteur 445L plastique	41,72 €	25,00 €	16,72 €	40,08 %
Composteur 620 L plastique	65,03 €	40,00 €	25,03 €	38,49 %
Composteur 404L bois	54,77 €	33,00 €	21,77 €	39,75 %
Composteur 603L bois	62,84 €	38,00 €	24,84 €	39,53 %

Plus d'informations lors de la journée du développement durable le 29 septembre sur le site de Changé et lors des réunions qui seront organisées par secteur. Mme le Maire invite fortement chacun des membres du conseil à s'y rendre.

Par ailleurs, une réunion est prévue le 18 octobre 2019 à 19 h à la salle Guy Pouillet à GALLARDON. Ce sera l'occasion de se porter candidat pour obtenir un composteur.

Finances :

Le FPIC, Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. L'ensemble intercommunal, représenté par la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France et ses 39 communes membres, est contributeur au FPIC, pour l'exercice 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a opté pour la répartition dérogatoire dite « libre », et décidé que la communauté de communes prendra à sa charge l'intégralité du prélèvement opéré au titre du FPIC 2019, soit 196 396 €.

La part de la commune d'Ecrosnes s'élève à 2 004 €.

Tourisme :

Mme POUCHAUDON Adjointe au Maire fait part au Conseil du projet sur lequel elle travaille actuellement sur les chemins de randonnées avec les services de l'office du Tourisme et la communauté de communes. Elle informe les membres du conseil que l'option choisie est celle d'un « parcours découverte » ; un parcours ludique sur chemin balisé sur le modèle de celui existant dans le Val Drouette. Une réunion est prévue dans les prochains jours avec les concepteurs des panneaux qui vont jalonner l'itinéraire.

Commune

Recensement de la population : l'INSEE vient de nous communiquer les résultats du recensement de janvier dernier. Ils font état d'une population de 822 habitants

Elections municipales : le Décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixe la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon. Les électeurs sont ainsi convoqués le dimanche 15 mars 2020 en vue de procéder au renouvellement de leurs conseils municipaux.

Autres

On nous a dérobé deux panneaux d'entrée et sortie d'agglomération sur la rue de l'Ocre. Nous avons fait la demande de remplacement auprès du Département qui nous a répondu favorablement.

Les radars pédagogiques sont en cours d'installation. Considérant le risque réel de vandalisme dont ces équipements peuvent faire l'objet, les membres du conseil propose de les assurer. Notre partenaire Groupama sera contacté à ce sujet.

Le service de distributeur de baguettes *France pain* est en liquidation judiciaire. Nous espérons qu'un autre opérateur, *Distrib pain* en l'occurrence prenne la relève dans les meilleurs délais.

L'état des bordures de la route Jonvilliers-Ecrosnes nouvellement refaite n'étant pas satisfaisant, nous avons demandé au Département de remédier à ces imperfections.

Il est envisagé de procéder à l'évacuation des boues à la station d'épuration. Nous avons eu un rendez-vous dans ce sens avec l'entreprise Suez qui se propose le cas échéant, de les valoriser au mieux. Mais au préalable, il y a lieu de vérifier par drone, la hauteur de ces boues afin de savoir quand il serait pertinent de les évacuer. Cette technique est proposée par Eure-et-Loir Ingénierie qui est notre principal assistant technique dans l'entretien et la surveillance de cette station.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 40.